Commune de Corcelles-près-Concise

Communications de la Municipalité

BULLETIN COMMUNAL n° 5 - 2026

Fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année

L'Administration communale sera fermée du mercredi 23 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027 inclus.

Prochain Conseil général :

Le lundi 7 décembre 2026 à 20h00 à la Grande salle du Mont-Aubert.

Goûter de Noël des enfants

Un goûter de Noël pour les enfants est organisé, sur inscription, auprès de Solène Ambrosini, municipale, le **vendredi 4 décembre 2026** à la Grande salle, de 16h00 à 17h30.

Inscription à solene.ambrosini@corcelles-concise.ch d'ici au 27 novembre 2026

Distribution des sapins de Noël

Comme chaque année, la commune offrira un sapin de Noël à chaque ménage et uniquement aux habitants en résidence principale, qui en expriment le souhait. Cette année, vous avez la possibilité de vous inscrire soit par email à greffe@corcelles-concise.ch ou de vous rendre au bureau communal afin de vous inscrire sur la liste prévue à cet effet, les jeudis, durant l'ouverture du Contrôle des habitants, de 17h00 à 19h00.

La distribution des sapins de Noël aura lieu à la Grande salle le **samedi 12 décembre 2026** entre 9h00 et 10h00.

Le délai d'inscription est fixé au 3 décembre 2026.

Les candidatures pour les Bourses culturelles et sportives sont ouvertes

L'Association des syndics du District du Jura-Nord vaudois et la Ville d'Yverdon-les-Bains invitent les artistes et les athlètes de toutes les disciplines à déposer leur candidature. Trois bourses culturelles et trois bourses sportives de **CHF 5'000.-** chacune seront attribuées au printemps 2027. Le délai de postulation est fixé au **31 décembre 2026**. Les conditions de participation et les modalités de dépôt se trouvent sur les sites www.emoi.ch et www.yverdon-les-bains.ch.

Saison hivernale

Déblaiement de la neige

Nous estimons utile de rappeler aux automobilistes la teneur de l'art. 20, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation :

Les véhicules ne peuvent pas être stationnés sur la voie publique, ni sur le trottoir.

En vertu de l'article ci-dessus, la Municipalité autorise les personnes concernées à utiliser la cour de l'école en cas de nécessité.

La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage du chasse-neige.

Entretien des trottoirs et les entrées de propriétés

Bien que plusieurs propriétaires déblaient la neige devant leur immeuble, nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur les trottoirs le long de leur propriété.

Pour ce qui est des entrées de propriétés privées, chacun est responsable de l'enlèvement de la neige et de la glace.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Pour le bien de tous, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Récolte des déchets spéciaux

En collaboration avec la STRID, un ramassage de ces déchets spéciaux aura lieu par des spécialistes sur le site de la déchetterie de Champagne aux dates suivantes :

- Mercredi 17 février 2027 de 17h00 à 18h30
- Jeudi 29 avril 2027 de 17h00 à 18h30
- Mercredi 23 juin 2027 de 17h00 à 18h30
- Jeudi 23 septembre 2027 de 17h00 à 18h30
- Mercredi 17 novembre 2027 de 17h00 à 18h30

La récolte de déchets spéciaux est autorisée uniquement à ces dates. Le dépôt en dehors de ces plages horaires est strictement interdit et sera considéré comme une infraction. Vous avez également la possibilité d'amener en tout temps vos déchets spéciaux ménagers directement à la STRID à Yverdon-les-Bains.

Nous vous rappelons que les déchets de chantier ainsi que les déchets d'entreprise ne sont pas admis à la déchetterie de Champagne. Ces derniers peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11).



La Municipalité et l'Administration communale vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année